

Image not found or type unknown



EDF doit-il publier aux hypothèques une servitude de passage?

Par **Bguillaume**, le **10/10/2011** à **18:07**

Bonjour,

J'ai signé avec EDF une convention pour le passage d'un câble sur mon terrain en 1988. En 2008, j'avais oublié qu'il s'agissait d'une servitude et ne l'ai pas signalé lors de la vente de ma maison construite entretemps.

EDF avait-il l'obligation de publier cette servitude aux hypothèques?